

SYNTHESE

Plan d'Orientations et d'Actions pour le Développement de l'Eglise Apostolique du Bénin (**POAD-EAB**) 2020-2024

Pourquoi un POAD ?

Le POAD a été élaboré en application des textes fondamentaux (Art 15 al 1 et 16 al 1 du RI)

Qu'est-ce que le POAD ?

Le POAD est un document de planification, de coordination, de suivi et d'évaluation des actions de l'EAB

Le POAD à partir de quels éléments de diagnostic ?

Forces / opportunités	Faiblesses / menaces
<ul style="list-style-type: none">- Eglise fondée sur le Christ Jésus et la manifestation du Saint-Esprit- Dispositif efficace de décentralisation (Régions, Districts, Sections, Assemblées)- Disponibilité quantitative de Ministres de Dieu pour le service pastoral- Centralisation de la prise en charge des Ministres de Dieu- Adhésion aux associations d'Eglises évangéliques- croissance numérique des fidèles et des assemblées- reconnaissance officielle par le Ministère de l'intérieur	<ul style="list-style-type: none">- Faible documentation des initiatives et pratiques (transmission orale)- Manque de spécialistes sur les aspects de management stratégique et opérationnel de l'Eglise- Administration régionale et locale reposant principalement sur les Ministres de Dieu- Statistiques peu fiables dans les domaines principaux de l'Eglise- Faible implication des fidèles spécialistes dans la conduite des activités et projets de l'Eglise- faible mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des projets de l'Eglise

Le POAD pour quelle finalité ?

« L'Eglise Apostolique du Bénin est en 2024, une Eglise de référence, entièrement soumise à Jésus-Christ et sous la direction du Saint-Esprit, active dans la proclamation du salut, l'édification des croyants et le service du prochain. Elle est une communauté servante, socialement présente, administrativement organisée, ayant les bases de la foi chrétienne renforcées et une gouvernance lucide. »

Le POAD pour qui ?

Les **acteurs internes** à l'Eglise : Tous les membres de l'EAB (Les Fidèles, les Officiers, les Ministres de Dieu, les Organes d'administration de l'Eglise) pour servir de référence à leurs actions.

Les **acteurs externes** à l'Eglise : Les Eglises Apostoliques sœurs, les autres communautés chrétiennes, l'Etat, ONG etc. pour des besoins de dialogue sur la mission principale et la contribution de l'Eglise à la Nation.

Le POAD pour quelle durée ?

De 2020 à 2024, pour une durée de 05 ans.

Qui met en œuvre le POAD ?

- ◆ tous les organes de gouvernance et d'administration de l'EAB.
- ◆ le Comité National de Pilotage (CNP-POAD)
- ◆ les Comités Régionaux de Pilotage pour toutes les Régions

Combien coûte le POAD ?

Pour plus d'efficacité dans la mise en œuvre du POAD, le CNP-POAD a défini un Plan d'Actions Prioritaires évalué à **cent soixante-sept million six cent mille (167 600 000) francs CFA** pour la période de 2021 à 2024

CADRE PROGRAMMATIQUE DU POAD 2020-2024 (ACTIONS PRIORITAIRES ET URGENTES)

Principales actions	Activités prioritaires	Résultats attendus	Coût
Programme 1. RENFORCER LES BASES DE LA FOI CHRETIENNE, L'ADMINISTRATION ET LA GOUVERNANCE DE L'EAB			
Action 1.1: Renforcer l'enseignement des bases de la foi chrétienne et des principes directeurs de l'Eglise Apostolique du Bénin et sensibiliser les fidèles sur la nécessité de leur pratique	Activité 1.1.1: Elaborer ou intégrer au manuel du Ministre, le mécanisme de prise en charge des nouveaux convertis Activité 1.1.2: Elaborer et mettre en œuvre à moyen terme un programme national d'enseignements sur les bases de la foi chrétienne	Les fidèles de l'EAB connaissent et pratiquent les principes directeurs de la vie chrétienne et de l'Eglise	44 000 000
Action 1.2: Dynamiser et moderniser l'administration et la gouvernance des organes de l'Eglise Apostolique du Bénin.	Activité 1.2.1: Définir la politique de communication de l'Eglise Activité 1.2.2: Elaborer et mettre en œuvre le manuel des procédures administratives et financières de l'Eglise Activité 1.2.3: Faire le point de la mise en place des organes à tous les niveaux.	- Tous les organes de gouvernance de l'Eglise sont mis en place et fonctionnent - L'EAB a un manuel de procédures et une politique de communication	
Action 1.3: Mobilisation stratégique des ressources financières et renforcement du système de gestion des finances de l'Eglise	Activité 1.3.1: Programmer et faire par an des vérifications et des audits internes et externes, et appliquer les recommandations des rapports Activité 1.3.1: Élaborer le profil des commissaires aux comptes selon les différents niveaux	- Les pratiques de mobilisation et de gestion des ressources de l'Eglise sont améliorées - Le dispositif de contrôle interne est efficace	
Action 1.4: Amélioration des missions extérieures, relations et partenariats avec d'autres structures	Activité 1.4.1: Renforcer le cadre de coopération et de partenariat de l'Eglise à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique de coopération et de partenariat de l'Eglise.	L'EAB a un document de référence pour ses actions de coopération et de partenariat	
PROGRAMME 2. RENFORCER LE CAPITAL HUMAIN DE L'EGLISE			
Action 2.1: Formation et équipement des Ministres de Dieu et des officiers	Activité 2.1.1: Actualiser les programmes de formation du CoBAB (actuel IBTAB) en y intégrant les notions sur la planification, l'organisation, l'administration, la gestion des ressources humaines, la gestion financière, la communication, la mission intégrale ... Activité 2.1.2: Renforcer les capacités des formateurs de l'IBTAB par des formations continues et diplômantes Activité 2.1.3: Renforcer les capacités des officiers Activité 2.1.4: Renforcer les séances de prière délocalisées des Ministres de Dieu par catégorie en les précédant de deux jours de séminaires sur des thématiques appropriées	- Les Ministres de Dieu sortis de l'IBTAB contribuent efficacement au management stratégique et opérationnel de l'Eglise - Les officiers (Anciens, Diacres et Diaconesses) sont initiés à leurs fonctions et encadrent mieux les fidèles	55 000 000
Action 2.2: Formation et équipement des fidèles à la vie chrétienne	Activité 2.2.1: Elaborer le document de fonctionnement des Mouvements en les responsabilisant sur les aspects de la vie quotidienne des fidèles de la classe d'âge concernée Activité 2.2.2: Mettre en place un cadre de dialogue et de soutien spirituel avec les catégories professionnelles au sein de l'Eglise	- Les mouvements sont plus dynamiques et impactent effectivement la vie sociale des fidèles - Le cadre de dialogue avec les différentes catégories professionnelles de fidèles est défini et fonctionne	
Action 2.3: Amélioration des conditions de vie et de travail des Ministres de Dieu et du personnel administratif	Activité 2.3.1: Réaliser une étude de faisabilité de la création d'une caisse interne de sécurité sociale.	L'EAB dispose d'une caisse de sécurité sociale	
PROGRAMME 3 : AMELIORER LES SERVICES D'ADORATION, DE TMOIGNAGE			
Action 3.1: Amélioration des services d'adoration et de louange	Activité 3.1.1: Mieux encadrer les services d'adoration et de louange Activité 3.1.2: Renforcer les équipements d'adoration et de louange	L'Adoration et la louange sont bien gérées dans les différents services de l'Eglise	54 500 000
Action 3.2: Dynamiser et moderniser le dispositif de témoignages et d'évangélisation	Activité 3.2.1: Elaborer le document de politique générale d'évangélisation au sein de l'EAB Activité 3.2.2: Réintégrer le système de témoignage dans les programmes de l'Eglise	La politique de propagation efficace de la bonne nouvelle est élaborée et appliquée	
PROGRAMME 4: AMELIORER LES CAPACITES D'ACCUEIL DES FIDELES ET DES MINISTRES DE DIEU.			

Principales actions	Activités prioritaires	Résultats attendus	Coût
Action 4.1: Acquisition et sécurisation du patrimoine foncier de l'EAB.	<u>Activité 4.1.1:</u> Faire le recensement général des domaines et infrastructures au sein de l'Eglise <u>Activité 4.1.2:</u> Définir la politique d'acquisition et de sécurisation des domaines	- Le point des domaines et infrastructures de l'Eglise est fait - Une politique d'acquisition et de sécurisation des domaines est élaborée et appliquée	10 100 000
Action 4.2: Réfection, construction et équipements d'infrastructures pour les cultes et le fonctionnement des organes de l'Eglise	<u>Activité 4.2.1:</u> Définir les seuils et barèmes de location de bâtiments pour les services de l'Eglise	Les charges de location sont réduites et maîtrisées	
PROGRAMME 5: RENFORCEMENT DES SERVICES SOCIAUX DE BASE ET DE PROTECTION SOCIALE			
Action 5.1: Contribution à la prise en charge des groupes vulnérables, enfants, handicapés, personnes âgées.	<u>Activité 5.1.1:</u> Faire un recensement des personnes vulnérables au sein de l'Eglise	Un fichier des personnes vulnérables au sein de l'Eglise est élaboré et mis à jour régulièrement	4 000 000
Action 5.2: Mise en place d'infrastructures et d'équipements sociocommunautaires répondant aux besoins essentiels de base et au développement des localités d'intervention	<u>Activité 5.2.1:</u> Définir la politique de création et de gestion des infrastructures sociocommunautaires (écoles, universités, centres de santé...) au sein de l'Eglise	La création et la gestion des infrastructures sociocommunautaires de l'Eglise sont organisées et efficaces	

Plan prévisionnel de financement

2021 (10%)	2022 (30%)	2023 (40%)	2024 (20%)
16 760 000	50 280 000	67 040 000	33 520 000

Comment contribuer au POAD ?

1. Offrir son expertise professionnelle ou technique en lien avec une ou des activités prioritaires définies ;
2. Offrir sa contribution en matériel affecté ou non affecté à une activité précise ;
3. Contribuer financièrement à la mobilisation du coût estimatif du POAD

Où enregistrer et déposer les contributions au POAD ?

1. Directement à la séance de vulgarisation auprès de l'équipe nationale ;
2. Auprès des Présidents des CRP (Surintendants) ou au Siège de

l'EAB contre quittance ;

3. Déposer sur le compte bancaire ouvert pour le POAD dans les livres du Trésor Public (Recettes Perceptions des Communes) :

Intitulé du compte : « **Plan d'Orientation et d'Action pour le Développement** »

Numéro du compte : **BJ6600100100000104372871**

4. Sur les numéros spécifiquement dédiés à la mobilisation des ressources du POAD :

(+229) 61 66 62 66 (MTN) ou (+229) 64 60 00 34 (Moov Africa)

Nom : **DOHOUN Raphaël**

NB : Les dons en anonymat sont aussi acceptés.

Pour tous renseignements complémentaires

Contactez le siège national au (+229) 97 70 70 92 / 94 25 29 70

MERCI POUR VOTRE CONTRIBUTION